

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 10 décembre 2019 à 19H00 le Comité syndical s'est réuni à Montélier sous la présidence de Lionel BRARD-Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames, CHOVIN, LAMBERT et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BRARD, BRET, BRUNET, CARDI, CHANTEPY, CHAUMONT, CHOVIN, COULMONT, DARD, GAUTHIER, LABADENS, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, SIEGEL, SOULIGNAC, VALLON.

Pouvoirs : de Mme THORAVAL à M. LABADENS

Date de convocation 29 novembre 2019 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 23
Nombre de pouvoirs : 1

**Objet : Accord cadre pour la mise en œuvre du SAGE Bas Dauphiné
Plaine de Valence**

Vu le projet d'accord cadre pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux dit « SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence » soumis à l'avis de l'assemblée délibérante,

Considérant que cet accord cadre a pour objet de répondre à la question « qui doit faire quoi ? » et résume les grandes actions à conduire par les principales structures concernées par la mise en œuvre du SAGE dans les 3 prochaines années et qu'il s'agit également d'un gage de cohérence et de complémentarité des actions vis-à-vis de l'Agence de l'eau,

Considérant que les établissements porteurs de SCoT sont visés par le document concernant plusieurs objectifs et que l'accord cadre permettra de renforcer le rôle du syndicat mixte dans l'accompagnement aux collectivités du Grand Rovaltain,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le vice-président,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Considérant les enjeux liés aux ressources en eau pour l'avenir de notre territoire, et la nécessité de les préserver,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 23 délégués dont 1 disposant d'un pouvoir et représentant 24voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **D'émettre un avis favorable sur l'accord cadre pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas Dauphiné Plaine de Valence,**
- **D'autoriser le président à signer cet accord cadre**

Ainsi fait et délibéré le 10 décembre 2019 et ont signé au registre tous les membres présents.

**Lionel BRARD
Président .**